Salaires

Le FNS rembourse-t-il les coûts salariaux supplémentaires pour un solde négatif à la fin du projet ? Oui, pour tous les projets déjà soumis et en cours qui ont budgétisé un·e doctorant·e avec un salaire inférieur au nouveau minimum salarial en 2026. (Limite inférieure de la fourchette salariale pour les doctorant·e. Courriel FNS aux institutions 18.07.2024).

Révision #2
Créé 2024-06-27 19:18:42 UTC par Rolande Christelle Tardy
Mis à jour 2024-08-23 08:57:34 UTC par Rolande Christelle Tardy